

La voie est libre pour les repentis et les civils infiltrés

■ Les textes sont votés ce jeudi. Le Parlement recevra chaque année un rapport d'évaluation sur ce "saut en terre inconnue".

Ce sont là deux outils, bientôt à la disposition du ministère public, qui n'auraient sans doute jamais passé la rampe du Parlement il y a quelques années encore. Mais les attentats et le rappel, de plus en plus insistant, de l'échec des enquêtes sur les tueurs du Brabant wallon sont passés par là...

Les temps étaient donc mûrs pour le recours aux infiltrants civils et aux repentis. Les textes de loi seront votés au Parlement jeudi. Socialistes et écologistes ont déjà indiqué qu'ils ne les voteraient pas. A la Chambre, le ministre de la Justice, a reconnu qu'il s'agissait là d'un "saut en terre inconnue", ce qui justifie que le Parlement recevra chaque année un rapport d'évaluation sur ces nouvelles méthodes.

L'infiltration civile, réclamée notamment en matière de terrorisme, permettra, moyennant l'autori-

Dans un dossier terroriste,
un policier infiltré
s'est présenté comme
un ex-militaire dont les
brûlures au visage imposaient
le port d'un masque.

sation du ministère public, de recourir à un citoyen pour infiltrer, sous une identité fictive ou non, des groupes terroristes ou des organisations criminelles.

Jusqu'à présent, cette technique de l'infiltration était réservée aux seuls policiers. On en a connu plusieurs qui ont permis d'importantes avancées dans des enquêtes importantes. Ce fut le cas dans les dossiers autour de Khalid Zerkani, le plus important recruteur pour le djihad en Syrie ayant sévi en Belgique – Abdelhamid Abaaoud et Najim Laachraoui, qui s'est fait exploser à Zaventem, avaient bénéficié de ses filières pour rejoindre la Syrie.

Il y a dix ans, un policier infiltré, qui s'était présenté comme un ex-militaire désabusé, a été déployé pendant 21 mois au sein du Centre islamique de Belgique, qui encourageait les départs dans les rangs d'Al Qaida. Soi-disant brûlé à la face, il avait dissimulé son visage sous un masque de plastique.

Des repentis pour l'enquête sur les tueurs du Brabant

Dans des dossiers plus récents, des policiers infiltrés ont permis, via les rapports qu'ils ont rédigés, d'évaluer la dangerosité de certains terroristes aujourd'hui incarcérés. Mais il était, comme l'avait fait remarquer Johan Delmulle, le procureur général de Bruxelles lors de la rentrée judiciaire 2016, parfois très difficile, voire impossible, de trouver un policier ayant le profil adéquat pour infiltrer.

Un garde-fou a été prévu. L'infiltrant civil ne pourra jamais être autorisé à commettre des délits portant atteinte à l'intégrité physique des personnes.

On attend beaucoup d'éventuels repentis dans le dossier des tueurs du Brabant. Sera-ce suffisant? Il faudra en tout cas pour obtenir une réduction de peine ou une prime que leurs déclarations soient "substantielles, révélatrices, sincères et complètes".

J. La.